



CHRISTINE LAGARDE  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

<http://www.economie.gouv.fr>

Paris, le 28 avril 2010

**Discours prononcé par Alexandre De JUNIAC,  
Directeur du Cabinet de Christine LAGARDE,  
ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi  
Lors de l'ouverture du colloque de l'Académie des Sciences et  
Techniques Comptables et Financières  
- Le 27 avril 2010 -**

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

[Joseph ZORNIOTTI],

Monsieur le Président de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières

[William NAHUM],

Mesdames, Messieurs,

Christine LAGARDE s'excuse de ne pas pouvoir venir vous accueillir pour cet après-midi de débats, mais de retour des Assemblées de Printemps du FMI et de la Banque mondiale, elle se rend actuellement en Chine pour **inaugurer l'exposition universelle de Shanghai avec le Président de la République.**

Je sais que c'est en ce même lieu, il y a six ans que Nicolas SARKOZY, alors ministre d'État, de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, consacrait la création de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières, cher William NAHUM. Aussi, moi qui ait été son collaborateur, à Bercy quelques années auparavant, c'est avec un vif plaisir, que je vous souhaite la bienvenue **au nom du ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi... et de la régulation** ajouterai-je à la suite d'un hebdomadaire économique.

Seul le prononcé fait foi 1



Christine LAGARDE m'a en effet chargé de la représenter pour vous dire –ou vous rappeler– à quel point, **les normes comptables constituent un enjeu essentiel de régulation pour l'après-crise.**

Je sais que nous prêchons en terre conquise devant vous aujourd'hui en vous disant que, les normes comptables, en lien avec les normes prudentielles, ont un impact direct sur la stabilité de notre économie. Derrière une matière technique, vous en êtes convaincus, la normalisation comptable recouvre **un véritable enjeu politique et économique.** Au cours de la crise, nous avons pu procéder dans l'urgence à des ajustements en autorisant le reclassement de certains instruments financiers. Mais ces opérations ne restent que provisoires tant la volatilité qu'introduit la « fair value » peut accélérer des comportements de désinvestissement dans un marché baissier, ou au contraire de surinvestissement susceptibles de provoquer de nouvelles bulles. C'est la pro-cyclicité. En somme, **la « fair value » dans tous ses états aura frappé, avec l'extension de la crise, tous les Etats.**

En cette période de sortie de crise, nous devons en tirer les leçons dans tous les domaines pour éviter de futures répétitions. A l'échelle mondiale, **il revient désormais au G20 de mieux encadrer le fonctionnement de nos économies pour améliorer leur stabilité.** Pour rendre leur fonctionnement plus transparent et plus responsable. En un mot, mieux régulé.

**Les normes comptables concernent donc l'intérêt général et en France, elles méritaient une Autorité de plein exercice.** C'est pourquoi nous avons créé l'Autorité des Normes Comptables (ANC) qui édictera les normes comptables françaises en associant étroitement les utilisateurs des normes à leur d'élaboration. Avec cette Autorité, nous avons doté la France d'une institution capable de peser dans les débats internationaux où nous avons parfois l'impression de **prêcher... cette fois... dans le désert !**

Tout récemment, l'IASB a en effet proposé de nouvelles normes relatives aux instruments financiers. Je regrette que la *fair value* y occupe une place encore trop importante. C'est la raison pour laquelle **l'Union européenne a décidé de ne pas adopter à ce stade cette réforme :** la « juste valeur » ne correspond pas toujours à la « valeur de marché ».



Avec cette crise, **nous avons atteints certaines limites des marchés**. Il est clair que dorénavant, la comptabilité doit tenir compte des divers modèles d'activité : l'activité d'un investisseur de long-terme n'a pas la même nature que celle d'un « trader ». Représenter avec justesse l'activité de l'un et de l'autre implique des nuances que ne peut pas rendre une application systématique de la valeur.

Je rejoins en ce sens **une des propositions issues du rapport remis à Christine LAGARDE à la fin de l'année dernière par Pascal MORAND et Didier MARTEAU [intervenant au colloque] : la fair value est essentiellement pertinente pour les activités de trading**. Pour le reste, et afin d'éviter des emballements pro-cycliques, il n'est pas souhaitable qu'elle soit utilisée pour les instruments sur un marché illiquide. Il me paraît également nécessaire que les règles de comptabilisation prennent davantage en compte le business model des entreprises. Ceci montre la difficulté à faire entendre un raisonnement économique et nos objectifs, légitimes, d'intérêt général. **Nous sommes donc favorables à une réforme de l'IASB** : les pays qui utilisent les normes IFRS doivent être mieux associés, comme les autorités de supervision, prudentielle en particulier, pour une meilleure prise en compte de l'intérêt général.

Le G20, qui en est l'unique garant au niveau mondial, a également réaffirmé l'objectif d'une convergence vers des normes comptables de haute qualité. C'est un chantier important mais complexe car il implique **que les Etats-Unis adoptent, à terme, les normes IFRS**. La récente annonce de la SEC de reporter son agenda sur cette adoption suscite des interrogations. Je veux rappeler que dans tous les cas **l'objectif de convergence n'est pas une fin en soi**. Ne perdons pas de vue l'essentiel et **notre souhait de voir adoptées des normes de haute qualité, débarrassées de tout risque pro-cyclique**. Je vous invite, vous aussi, à **ne pas oublier cet impératif d'intérêt général dans vos débats et vos échanges cet après-midi**. Aussi techniques soient-ils, ils concourent, *in fine*, à éviter la survenance de nouvelles crises.

Je vous remercie.

Contacts Presse :

Cabinet de Christine LAGARDE - Jean-Marc PLANTADE / Elisa GHIGO : 01 53 18 41 35

Presse internationale : Bruno SILVESTRE : 01 53 18 41 35